



FLASH PAPER n° 4 de l'Observatoire

Violences à l'égard des femmes

État des lieux de la situation en Région bruxelloise au lendemain de la journée internationale pour l'élimination de ces violences

NOVEMBRE 2023

L'adoption par le gouvernement fédéral belge de la loi « sur la prévention et la lutte contre les féminicides, les homicides basés sur le genre et les violences qui les précèdent » (dite « Loi Stop féminicides »)¹ a fait la une de l'actualité, propulsant la Belgique au rang de précurseur à ce sujet en Europe.

Les violences fondées sur le genre restent pourtant d'actualité, dans le monde, en Belgique, et en Région bruxelloise. L'Observatoire de safe.brussels, au lendemain de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre), rappelle ici quelques informations contextuelles et présente quelques données récentes disponibles quant à ces violences en Région de Bruxelles-Capitale.

Concepts et définitions

L'ONU estime qu'à l'heure actuelle, « les violences à l'égard des femmes et des filles demeurent la violation des droits humains la plus répandue dans le monde »². Ces violences liées au genre découlent des « rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes » et sont « un des mécanismes sociaux cruciaux par lesquels les femmes sont maintenues dans une position de subordination par rapport aux hommes » (Convention d'Istanbul)³.

Les femmes peuvent ainsi être victimes de violence psychologique, physique, sexuelle, mais aussi mariages forcés, mutilations génitales féminines, etc. Allant du harcèlement sexuel au féminicide, ces violences forment un continuum dans lequel aucun fait n'est anodin.

1. [Loi du 13 juillet 2023 sur la prévention et la lutte contre les féminicides, les homicides fondés sur le genre et les violences](#), M.B. 31/08/2023.

2. <https://news.un.org/fr/story/2023/11/1140927#:~:text=Des%20statistiques%20d'ONU%20Femmes.une%20fois%20dans%20leur%20vie> (consulté le 24/11/2023).

3. Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (dite « [Convention d'Istanbul](#) »), 2011. La Belgique a ratifié cette Convention en 2016.

Toutes les femmes sont concernées, mais « certaines caractéristiques des femmes, telles que leurs préférences sexuelles, la présence d'un handicap ou leur origine ethnique, ainsi que certains facteurs contextuels, par exemple les crises humanitaires, dont les situations de conflit et d'après-conflit, peuvent accroître la vulnérabilité des femmes face à la violence »⁴.

Quelques chiffres au niveau international et belge

Selon l'ONU⁵, dans le monde, 1 femme sur 3 a déjà subi au moins une fois des violences basées sur le genre et la plupart de ces violences sont perpétrées par un (ex-)conjoint. La crise sanitaire a aggravé la situation générale puisqu'en 2021, 45% des femmes déclaraient qu'elles-mêmes ou une femme de leur entourage avai(en)t subi une forme de violence à l'égard des femmes depuis le début de la pandémie ; 7 femmes sur 10 affirmaient aussi penser que la violence verbale ou physique de la part d'un partenaire était devenue plus courante⁶.

L'ONU, conjointement avec l'ONUDC, a récemment annoncé qu'en 2022, près de 89.000 femmes ou filles avaient été tuées intentionnellement – le chiffre le plus élevé de ces 20 dernières années. La moitié de ces meurtres (48.800) ont été commis par un partenaire ou un membre de la famille – ce qui représente 133 femmes/filles tuées tous les jours par un membre de leur famille en 2022 dans le monde⁷.

Ces chiffres ne représentent pourtant qu'une petite partie de l'iceberg : on estime en effet, au niveau mondial, que moins de 40% des femmes qui subissent des violences demandent de l'aide. Celles qui le font se tournent surtout vers la famille et les amis et moins de 10% d'entre elles seulement feraient appel à la police⁸.

Au niveau belge, le moniteur de sécurité de la police fédérale, dans son édition de 2021⁹, permet, dans sa partie liée à la victimation auto-rapportée, de mettre en avant que les femmes sont beaucoup plus victimes de violences sexuelles que les hommes : « 8 personnes sur 10 agressées sexuellement sont des femmes, avec une proportion légèrement plus importante dans l'espace public et un peu inférieure dans la famille (VIF) [...] »¹⁰. Selon cette enquête, au niveau belge les femmes sont également davantage victimes de violences intrafamiliales physiques et psychologiques (VIF) : près de 2 victimes sur 3 sont des femmes¹¹.

Quelques chiffres bruxellois récents

La Région de Bruxelles-Capitale n'est pas épargnée par la problématique des violences faites aux femmes et tous les types de violences mentionnés ci-dessus y sont présents en 2023, malgré l'importance accordée à la lutte contre ces violences dans les politiques publiques ces dernières années aux différents niveaux de pouvoir¹².

4. ONU. <https://www.un.org/fr/observances/ending-violence-against-women-day> (consulté le 24/11/2023).

5. ONU Femmes. <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures> (consulté le 24/11/2023).

6. ONU Femmes. *Mesurer la pandémie de l'ombre. La violence à l'égard des femmes pendant la pandémie de Covid-19*. 2021.

7. UNODC et UN Women. *Gender-related killings of women and girls (femicide/feminicide). Global estimates of female intimate partner/family-related homicides in 2022*. 2023.

8. ONU Femmes. <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures> (consulté le 24/11/2023).

9. Police fédérale/DGR/DRI - *Moniteur de sécurité 2021*.

10. Police fédérale, *Analyse fédérale du moniteur de sécurité 2021*, 2023, p. 36.

11. *Ibid.*

12. Cf. [Plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025](#), [Plan global de sécurité et de prévention de la Région de Bruxelles-Capitale 2021-2024](#), [Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes 2024-2024](#), [Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024](#) – ainsi que divers plans au niveau local/communal.

Les données annuelles consolidées les plus récentes concernent l'année 2022. Elles illustrent le fait qu'en Région bruxelloise également, les femmes restent affectées de manière disproportionnée par différentes formes de violence, au premier rang desquelles on peut citer le harcèlement dans l'espace public, les violences sexuelles et les violences intrafamiliales¹³.

Quelques chiffres-clés à ces égards sont rassemblés ici afin d'illustrer la problématique dans sa diversité et son ampleur. Ils ne sont nullement exhaustifs – bien d'autres données existent qui mériteraient également d'être mises en avant, mais l'exhaustivité n'est pas l'objectif de ce document informatif et descriptif. Ces chiffres présentent également tous certaines limites liées à leurs méthodes de collecte ou d'enregistrement. Néanmoins, mis côte à côte, ils visibilisent la problématique des violences liées au genre et la manière dont elles affectent les femmes en Région bruxelloise.

Harcèlement

Un peu plus d'1 Bruxelloise sur 5 dit avoir été victime de harcèlement de rue au cours des 12 derniers mois (source : ERS 2022 – safe.brussels)

22% des résidentes bruxelloises interrogées dans le cadre de l'Enquête Régionale de Sécurité 2022 de safe.brussels¹⁴ ont déclaré avoir subi du harcèlement de rue au cours des 12 mois précédant l'enquête¹⁵. Seuls 10% des hommes bruxellois interrogés ont fait la même réponse. Le pourcentage est encore plus élevé pour les navetteuses qui viennent travailler en Région bruxelloise mais n'y habitent pas : 26% d'entre elles disent avoir été victimes de harcèlement de rue dans les 12 mois avant l'enquête, contre 14% pour les hommes.

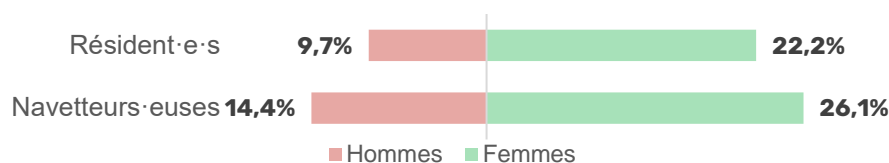


Figure 1 : Part des résident·e·s et navetteurs·euses disant avoir été victimes de harcèlement de rue dans les 12 mois précédant l'Enquête Régionale de Sécurité 2022, selon le genre (source : safe.brussels)

Pour l'ensemble des femmes interrogées, la tranche d'âge des 16-24 ans est la plus concernée : dans cette tranche d'âge, 2 répondantes sur 5 ont indiqué avoir été victime de harcèlement de rue dans les 12 mois précédant l'enquête.

Violences sexuelles

Les violences sexuelles peuvent se produire dans la sphère privée/familiale mais aussi dans l'espace public. Elles affectent surtout les femmes, et les mineures sont particulièrement concernées.

13. Voir aussi : *Rapport 2022* de l'Observatoire de safe.brussels (à paraître).

14. Résultats à paraître. Sont présentés ici quelques chiffres pour lesquels les différences entre les répondants masculins et féminins sont statistiquement significatives.

15. À la question : « Avez-vous été victime de harcèlement de rue (insultes, menaces, gestes obscènes, regards insistants, remarques sexistes/LGBTQIA+-phobes, sifflements, être suivi.e ou abordé.e avec insistance, exhibitionnisme dans l'espace public) en Région de Bruxelles-Capitale au cours des 12 derniers mois ? ».

644 faits de viols enregistrés par la police en 2022 en RBC

(source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL – date de clôture : 22/09/2023)

Cela représente près de 2 viols enregistrés chaque jour par la police en Région bruxelloise en 2022. Dans un quart des cas (26%), la victime du viol est mineure. La police enregistre aussi de nombreux faits d'attentats à la pudeur (216 en 2022) et d'atteintes à l'intégrité sexuelle (375 faits en 2022)¹⁶, pour lesquels la part des victimes mineures est encore plus élevée (respectivement 43% et 42% en RBC en 2022).

8 victimes sur 10 des faits de violences sexuelles enregistrées par la police en RBC en 2022 sont des femmes (source : zones de police bruxelloises¹⁷)

Selon les informations fournies par 4 des 6 zones de police bruxelloises¹⁸, 80% des victimes impliquées dans les faits de violences sexuelles enregistrés en 2022 étaient des femmes.

9 victimes sur 10 reçues par le Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles de Bruxelles depuis son ouverture sont des femmes (source : IEFH)

89% des victimes reçues par le Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS) de Bruxelles entre 2017 et 2022 sont des femmes.

On notera aussi l'augmentation des prises en charge via les CPVS, avec une hausse constante (hormis en 2020 avec la crise sanitaire) du nombre de victimes accueillies par le centre de Bruxelles, de 474 en 2018 à 688 en 2022. Cette hausse peut illustrer le fait que les victimes semblent trouver de mieux en mieux leur chemin vers les services spécialisés les plus à même de leur offrir une prise en charge adéquate.

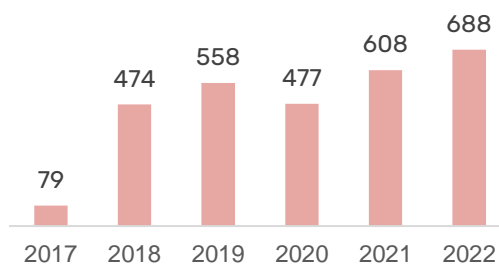


Figure 2 : Nb de victimes prises en charge par le Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles de Bruxelles (CPVS) (2017-2022) (source : IEFH)

Les chiffres du CPVS de Bruxelles illustrent eux aussi le fait que les violences sexuelles affectent de manière importante les mineurs : plus d'1 victime sur 4 reçue au CPVS de Bruxelles depuis son ouverture en 2017 était mineure (26,6%).

16. Nouvelle catégorie dans les statistiques policières suite à la réforme du droit pénal sexuel (entrée en vigueur en juin 2022). Cf. [Loi du 21 mars 2022 modifiant le Code pénal en ce qui concerne le droit pénal sexuel. MB. 30/03/2022](#).

17. Données fournies sur demande à l'Observatoire de safe.brussels dans le cadre du financement régional relatif au PGSP.

18. Zones Ouest, Uccle/Watermael-Boitsfort/Auderghem, Montgomery et Bruxelles Nord. Les zones Midi et Bruxelles-Capitale-Ixelles n'ont pas fourni l'information sur le genre des victimes.

5% des Bruxelloises disent avoir subi des violences sexuelles hors de la sphère familiale au cours des 12 derniers mois¹⁹ (source : ERS 2022 – safe.brussels)

Les hommes sont significativement moins concernés puisque 1,5% des résidents ont fait cette même réponse. Les navetteuses ayant répondu à l'Enquête Régionale de Sécurité sont 5,3% à avoir rapporté des violences sexuelles dans l'espace public bruxellois au cours des 12 mois précédant l'enquête²⁰.

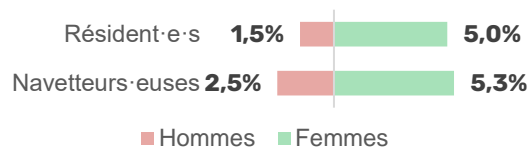


Figure 3 : Part des répondant·e·s à l'ERS disant avoir été victimes de violence sexuelle hors sphère familiale (résident·e·s) ou dans l'espace public (navetteurs·euses) dans les 12 mois précédant l'Enquête Régionale de Sécurité 2022, selon le genre (source : safe.brussels)

À titre de comparaison, dans l'enquête du Moniteur de sécurité 2021²¹, 4,8% des femmes bruxelloises interrogées déclaraient avoir subi des violences sexuelles hors sphère familiale au cours des 12 derniers mois²², et à peine 0,8% des hommes.

19 des 24 victimes d'exploitation sexuelle ayant entamé un accompagnement suite à une situation de traite des êtres humains en 2022 sont des femmes (source : asbl Pag-Asa)

En effet, les femmes sont également affectées de manière disproportionnée par la traite des êtres humains pour exploitation sexuelle²³. La police a enregistré, en 2022, 47 faits d'exploitation sexuelle dans le cadre de traite des êtres humains²⁴. Il s'agit d'une hausse après des chiffres plus faibles en 2020 et 2021. La crise sanitaire avait alors compliqué la détection de ces situations déjà peu visibles en temps normal. On note ainsi depuis quelques années un déplacement de la prostitution de l'espace public vers des espaces privés où les situations d'exploitation sont plus difficiles à détecter : airBnB, logements de location, prostitution via des annonces en ligne...²⁵.

Pour le phénomène de l'exploitation sexuelle aussi, les mineures sont fortement concernées : 10 des 24 victimes ayant entamé un accompagnement avec l'asbl Pag-Asa en 2022 pour cette problématique étaient mineures²⁶.

19. À la question : « Avez-vous été victime de violence sexuelle (frottements, attouchements, caresses et viol) en dehors de la sphère familiale (par un.e ami.e, voisin.e, collègue, inconnu.e, etc.) en Région de Bruxelles-Capitale au cours des 12 derniers mois ? ».

20. À la question : « Avez-vous été victime de violence sexuelle dans l'espace public (frottements, attouchements, caresses et viol) par un.e ami.e, collègue, inconnu.e, etc.. en Région de Bruxelles-Capitale au cours des 12 derniers mois ? ».

21. Police fédérale/DGR/DRI, [Moniteur de sécurité 2021 – Rapport de tableaux, Région Bruxelles Capitale](#), p. 68.

22. À la question : « Parmi les faits présentés ci-après, quels sont ceux dont vous avez été victime au cours de ces 12 derniers mois ? », pour l'item « violences sexuelles hors sphère familiale (ex. viol, attouchement, exhibitionnisme,...) » ; le pourcentage de victimation présenté ici additionne les modalités de réponses : « Oui, dans ma propre ZP » et « Oui, dans une autre ZP ».

23. Les hommes étant, à l'inverse, plus concernés dans les cas d'exploitation économique – en tout cas dans les cas détectés et parmi les victimes reconnues et prises en charge.

24. [Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL](#) (date de clôture : 22/09/2023).

25. Cf. [Rapport 2020 de l'Observatoire](#), p. 98 ; DEBUF J., « [Contrôle de la prostitution \(privée\) et de la traite des êtres humains en période de coronavirus](#) », dans MYRIA, [Rapport annuel traite et trafic des êtres humains 2020. Derrière des portes closes](#), Bruxelles, 2020, pp. 46-49.

26. Pag-Asa. Données fournies sur demande à l'Observatoire de safe.brussels.

Violences intrafamiliales

Les violences intrafamiliales peuvent être de nature physique, verbale, psychologique ou sexuelle. Elles peuvent se produire au sein du couple, envers des descendants ou des ascendants²⁷. Quelques chiffres relatifs à ces différents types de violence – surtout au sein du couple – sont présentés ici.

7% des Bruxelloises disent avoir subi des violences psychologiques dans la sphère familiale au cours des 12 derniers mois²⁸ (source : ERS 2022 – safe.brussels)

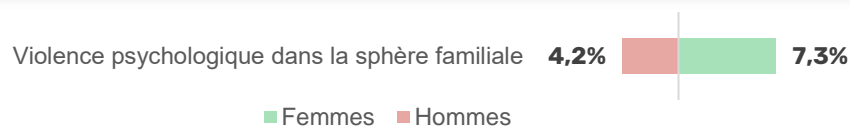


Figure 4 : Part des résidents disant avoir été victimes de violence psychologique dans la sphère familiale dans les 12 mois précédant l'Enquête Régionale de Sécurité 2022, selon le genre (source : safe.brussels)

Dans les résultats du Moniteur de sécurité 2021 de la police fédérale²⁹, 4,1% des femmes bruxelloises interrogées déclaraient avoir subi des violences psychologiques dans la sphère familiale au cours des 12 derniers mois, et 2,5% des hommes³⁰.

4.848 faits de violence intrafamiliale enregistrés par la police en RBC en 2022 (source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL – date de clôture : 22/09/2023)

Il s'agit là d'une hausse après des chiffres plus bas en 2020 et 2021. La crise sanitaire avait en effet isolé davantage les victimes et avait rendu l'accès à la police plus compliqué étant donné les mesures de confinement et de restriction des déplacements et activités³¹.

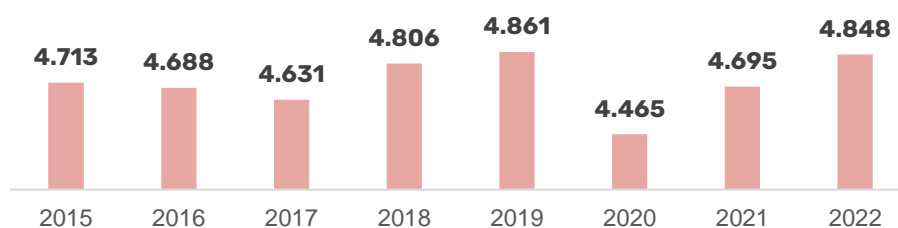


Figure 5 : Nb total de faits enregistrés par la police en Région bruxelloise en matière de violence intrafamiliale (figure criminelle « VIF - total général ») (2015-2022) (source : FPF/DGR/DRI/BIPOL – statistiques des figures criminelles. Date de clôture : 22/09/2023)

27. Cf. [COL 3/2006](#) du Collège des Procureurs Généraux près les Cours d'Appel pour une définition opérationnelle des violences intrafamiliales servant de référence commune aux policiers et aux magistrats.

28. À la question : « Avez-vous été victime de violence psychologique (càd comportements et/ou propos méprisants, humiliants, intimidants voire blessants) dans la sphère familiale (menaces, harcèlement, humiliations de la part de votre (ex)partenaire, parents, enfants, frère/sœur, etc.) en Région de Bruxelles-Capitale au cours des 12 derniers mois ? ». Ces fiches sont créées dès que quelqu'un prend contact avec la police (via le 101 essentiellement, mais aussi via l'accueil d'un commissariat).

29. Police fédérale/DGR/DRI, [Moniteur de sécurité 2021 – Rapport de tableaux, Région Bruxelles Capitale](#), p. 66.

30. À la question : « Parmi les faits présentés ci-après, quels sont ceux dont vous avez été victime au cours de ces 12 derniers mois ? », pour l'item « violence psychologique dans la sphère familiale (ex. menaces, harcèlement, humiliations) » ; le pourcentage de victimation présenté ici additionne les modalités de réponses : « Oui, dans ma propre ZP » et « Oui, dans une autre ZP ».

31. Cf. les 2 focus publiés par l'Observatoire à ce sujet : Bruxelles Prévention & Sécurité (BPS), [« Les violences intrafamiliales en Région de Bruxelles-Capitale en période de confinement », Focus de l'Observatoire – n°1](#), Bruxelles, 2020 ; Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité, [« État des lieux des violences intrafamiliales en Région bruxelloise durant la pandémie de Covid-19 \(mars-novembre 2020\) », Focus de l'Observatoire – n°2](#), Bruxelles : Bruxelles Prévention & Sécurité, 2021 ; voir aussi le projet de recherche [IPV DACOVID](#), mené par l'INCC (rapport à paraître).

7 faits de violence physique dans le couple enregistrés chaque jour par la police en RBC (source : [Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL](#) – date de clôture : 22/09/2023)

Parmi les faits enregistrés relevant des violences intrafamiliales, les violences physiques au sein du couple sont les faits le plus souvent enregistrés par la police. Ainsi, en 2022, 2.598 faits de violence physique dans le couple en Région bruxelloise ont été enregistrés, à savoir un peu plus de 7 par jour.

Cette prépondérance des violences physiques en matière de VIF dans les statistiques policières peut être liée au fait qu'en cas de trace visible de violences physiques sur la victime, un PV sera d'office créé par le policier lors d'une intervention – ce qui n'est pas nécessairement le cas pour des violences psychiques ou sexuelles qui ne se constatent pas forcément sur la victime. Pour signaler ces faits, la victime devra alors nécessairement faire une démarche proactive envers les services de police – une démarche difficile en matière de violences sexuelles et conjugales³². En effet, tant certaines victimes que certains policiers n'auraient pas forcément toujours conscience, aujourd'hui encore, du fait qu'un viol commis par un conjoint est bien un acte pénalement punissable³³.

Les suspects pour les faits de violence physique au sein du couple sont majoritairement des hommes : la police identifie un suspect masculin dans 95% des faits enregistrés pour violences physiques dans le couple avec au moins un suspect identifié en 2022³⁴.

2/3 des victimes de violences intrafamiliales enregistrées par la police sont des femmes (source : zones de police bruxelloises³⁵)

En 2022, les zones de police bruxelloises renseignent avoir été en contact avec 8.126 victimes de violences intrafamiliales, dont 66% de femmes. À noter que les enfants témoins de violences conjugales peuvent aussi être comptabilisés comme victimes – ce qui pourrait expliquer la proportion relativement élevée de victimes masculines. En effet, d'après des chiffres portant sur la période du confinement du printemps 2020, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, un à deux tiers (selon la zone de police) des victimes mineures de violences intrafamiliales étaient des garçons – les femmes étant largement surreprésentées parmi les victimes majeures³⁶. Les violences intrafamiliales sont donc bien des violences basées sur le genre, dont les hommes sont les principaux auteurs et les femmes les principales victimes.

Féminicides

2 féminicides répertoriés en Région bruxelloise en 2022

(source : <http://stopfemicide.blogspot.com/>)

Sur les 24 féminicides répertoriés en Belgique en 2022, 2 ont eu lieu en Région bruxelloise. Le blog stopfemicide a également recensé un féminicide en RBC en 2020 et en 2019 et 4 en 2018.

32. [Rapport 2021 de l'Observatoire](#), p. 93.

33. Comité P, [Enquête de suivi sur la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales, Enquête de contrôle](#), 2022, p. 8/41 (point 30).

34. [Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL](#) (date de clôture : 22/09/2023).

35. Données fournies sur demande à l'Observatoire de safe.brussels dans le cadre du financement régional relatif au PGSP.

36. Bruxelles Prévention & Sécurité (BPS), [« Les violences intrafamiliales en Région de Bruxelles-Capitale en période de confinement », Focus de l'Observatoire – n°1](#), Bruxelles, 2020, p. 10.

À noter que la Loi « Stop féminicide » prévoit la publication par l'IEFH d'un rapport annuel « reprenant les principales statistiques liées aux féminicides et aux homicides fondés sur le genre, les caractéristiques de la victime, de l'auteur et de la relation entre la victime et l'auteur » (art. 9). Ceci devrait permettre, à terme, de mieux évaluer l'ampleur du phénomène et ses caractéristiques. De même pour la mise en place, à côté de ce volet statistique, d'études rétrospectives sur le décès de femmes victimes de violences³⁷.

Autres formes de violences liées au genre

D'autres phénomènes, moins visibles, moins nombreux dans les statistiques officielles existantes, constituent également des violences fondées sur le genre.

On peut ainsi mentionner :

- **Les mariages forcés** : des faits rarement portés à la connaissance de la police, qui a enregistré un seul fait de ce type en RBC en 2022³⁸,
- **Les mutilations génitales féminines** : aucun fait de ce type n'a été enregistré par la police en RBC entre 2020 et 2022, mais selon la dernière étude de prévalence réalisée, au 31 décembre 2020, il y avait en Région bruxelloise 10.037 filles et femmes excisées ou à risque de l'être³⁹,
- **Les violences gynécologiques et obstétricales**⁴⁰, etc.

Aborder plus avant ces problématiques moins visibles demanderait un véritable travail de recherche et d'analyse sortant du cadre restreint de ce document informatif.

Perspectives

La publication de ces quelques chiffres rappelle que les violences à l'égard des femmes recouvrent des problématiques diverses et bien présentes.

Malgré la médiatisation du thème des violences faites aux femmes et la prise de conscience récentes à cet égard, malgré l'existence en Belgique d'un arsenal législatif et de nombreux plans aux différents niveaux de pouvoir, malgré des efforts importants et continus fournis par les secteurs judiciaires et psychosociaux pour la prise en charge et le suivi des victimes et des auteurs, les violences faites aux femmes restent encore et toujours présentes, voire parfois banalisées. Un positionnement fort à l'encontre des violences faites aux femmes reste donc plus que jamais nécessaire.

37. Cf. à ce sujet : A. Bauwens et al., *Recherche exploratoire portant sur la mise en place d'une méthodologie d'analyse rétrospective des cas de féminicide en Belgique*. Recherche financée par l'IEFH (IEFH/LS/BO-22-106), Rapport de recherche n°56a - INCC, juin 2023.

38. [Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL](#) (date de clôture : 22/09/2023).

39. Cf. D. Dubourg et F. Richard., *Estimation de la prévalence des filles et femmes ayant subi ou à risque de subir une mutilation génitale féminine vivant en Belgique. Mise à jour au 31 décembre 2020*. Promoteur : institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes et SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, 2022. Les chiffres se ventilent comme suit : 6630 filles ou femmes probablement excisées et 3408 à risque de l'être.

40. Quelques chiffres disponibles sur les violences gynécologiques proviennent d'enquêtes menées récemment en Fédération Wallonie Bruxelles, p. ex. : Plateforme citoyenne pour une naissance respectée, *Accoucher en Belgique francophone avant et pendant le Covid*, novembre 2021. Dans l'échantillon de cette enquête, 1 femme sur 5 a été victime d'actes déléteurs (expression abdominale, actes à vif, point du mari), 1 sur 4 de violence psychologique lors de l'accouchement, 6% de violence verbale et 3% de violence physique). Voir aussi Synergie Wallonie, *Étude et campagne de sensibilisation pour lutter contre les violences gynécologiques et obstétricales*, à paraître.

Parmi les efforts engagés, on peut relever, par exemple, la généralisation des CPVS (Centres de Prise en charge des Violences Sexuelles) dans l'ensemble du pays ou encore la création de cellules spécialisées EVA (*Emergency Victim Assistance*) dans les zones de police bruxelloises.

Le soutien aux acteurs psycho-sociaux de première ligne est aussi un aspect primordial et indispensable pour une approche multidisciplinaire et intégrée : ceux-ci restent en effet le premier point de contact pour la détection de nombreuses situations et pour de nombreuses victimes, pas toujours prêtes à franchir le pas du signalement officiel aux autorités. On peut citer à ce titre l'importance des lignes d'écoutes spécialisées ou encore d'un outil comme l'outil DPO – « Comment détecter, prendre en charge et orienter les victimes ».

À son niveau, safe.brussels apporte une contribution à la lutte contre les violences faites aux femmes à travers différents types d'actions menées par ses différentes directions : financement d'acteurs associatifs de première ligne, soutien à la formation des acteurs, récolte de données et publication d'analyses⁴¹.

41. Dont notamment, à paraître : Rapport 2022 de l'Observatoire et résultats de l'Enquête Régionale de Sécurité 2022. Safe.brussels a aussi contribué au financement de la mise en œuvre en Belgique de l'enquête initiée par Eurostat sur les violences basées sur le genre et autres formes de violences interpersonnelles. Safe.brussels contribuera aussi à l'analyse et à la diffusion des résultats belges et bruxellois de cette enquête. Eurostat a par ailleurs publié un rapport préliminaire utilisant les données de certains pays (Belgique non comprise) : Eurostat, [EU survey on gender-based violence against women and other forms of inter-personal violence \(EU-GBV\) – first results](#), 2022.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier l'ensemble des acteurs avec lesquels ils sont en contact sur ce sujet et qui produisent des chiffres ou apportent, au fil de ces contacts, un éclairage qualitatif essentiel à la bonne compréhension de la problématique traitée, en particulier ici : les analystes du Parquet général de Bruxelles, les zones de police bruxelloises ainsi que tous les acteurs mentionnés dans le document.



Auteurs : Aline Distexhe et Lucas Leprince (Analystes *Observatory*)

Direction de l'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité : Christine ROUFFIN (*Observatory*)

Contact : safe.brussels – Tél : +32 (0) 507 99 11 - contact@safe.brussels - rue de Ligne, 40 - 1000 Bruxelles

Pour plus d'informations sur le *Flash Paper* n°4 « Violences à l'égard des femmes » : www.safe.brussels